

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement RPQS - Assainissement



## Exercice 2020

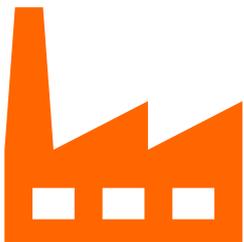
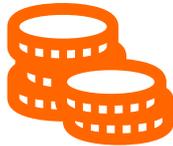
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## Table des matières

Les Chiffres Clés pour 2020 .....	3
Les temps forts pour 2020.....	4
1.1 Présentation du territoire .....	5
1.2 La gestion du service .....	6
2. Les caractéristiques techniques du service .....	7
2.1 Les abonnés .....	7
2.2 Le patrimoine et la performance des réseaux de collecte .....	8
<b>2.2.1 Les réseaux de collecte</b> .....	8
<b>2.2.2 Les postes de refoulement</b> .....	12
<b>2.2.3 Les travaux réalisés</b> .....	12
<b>2.2.4 Les aides au raccordement</b> .....	13
2.3 Le patrimoine et la performance des stations d'épuration .....	13
<b>2.3.1 La station d'épuration de Baincthun</b> .....	13
<b>2.3.2 La station d'épuration de Boulogne sur mer - SELIANE</b> .....	15
<b>2.3.3 La Station d'épuration de Conteville les Boulogne</b> .....	17
<b>2.3.4 La station d'épuration d'Equihen-Plage</b> .....	18
<b>2.3.5 La station d'épuration d'Isques</b> .....	20
<b>2.3.6 La station d'épuration de l'Inqueterie</b> .....	21
<b>2.3.7 La station d'épuration de La Capelle les Boulogne</b> .....	23
<b>2.3.8 La station d'épuration de Landacres</b> .....	24
<b>2.3.9 La station d'épuration de Le Portel</b> .....	27
<b>2.3.10 La station d'épuration de Nesles</b> .....	29
<b>2.3.11 La station d'épuration de Pernes les Boulogne</b> .....	31
<b>2.3.12 La station d'épuration de Wimereux</b> .....	33
2.4 L'assainissement non collectif.....	35
3. Les caractéristiques financières du service .....	36
3.1 Tarification.....	36
<b>3.1.1 Tarification de la collecte des eaux usées</b> .....	36
<b>3.1.2 Tarification du traitement des eaux usées</b> .....	37
<b>3.1.3 Impact sur la facture 120 m3</b> .....	37
<b>3.1.4 Tarification de l'assainissement non collectif</b> .....	38
<b>3.1.5 Recettes d'exploitation</b> .....	38
3.2 Financement des Investissements .....	38
3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	39
ANNEXES – .....	40

## Les Chiffres Clés pour 2020

	<p><b>56 152</b> abonnés en Assainissement Collectif  <b>2 473</b> abonnés en Assainissement Non Collectif</p>	
<p><b>13 331 675 m<sup>3</sup></b> traités sur les Stations d'épuration</p>		
	<p><b>507 km</b> de réseaux d'eaux usées et unitaires</p>	
	<p><b>12</b> Stations d'épuration</p>	<p><b>176</b> postes de refoulement</p>
<p>Prix du m<sup>3</sup> variant de <b>2,41 à 4,45 €/m<sup>3</sup></b>          au 1er janvier 2021 sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup></p>		
<p><b>73 220 €</b> d'aide financière apportée à 68 usagers pour la mise en conformité ou le raccordement de leur habitation aux réseaux publics de collecte</p>		

## Les temps forts pour 2020

	<h3>Février</h3> <p><u>Baincthun – Cases commerciales</u> Extension du réseau d'eaux usées avec la pose de 117 mètres de réseau et la création d'un poste de refoulement et de 4 branchements</p>
<h3>Mars - Avril</h3> <p><u>Crise sanitaire liée à la COVID 19</u> La France a connu un épisode de crise sanitaire lié à la COVID 19 qui a fortement marqué l'activité du service. Elle a nécessité l'adaptation des modes de fonctionnement des services de la CAB et du délégataire. Le délégataire a notamment arrêté toutes les interventions non urgentes chez les particuliers et fermé l'accueil. Le personnel administratif (y compris les centres d'appels) a été placé en télétravail.</p>	
<h3>Mai</h3> <p><u>Hesdigneul-les-Boulogne – route de pont de briques</u> Renouvellement du réseau d'eaux pluviales avec la pose de 335 mètres de réseau</p>	
<h3>Juin</h3> <p><u>Neufchâtel-Hardelot – Avenue François 1<sup>er</sup></u> Réhabilitation par l'intérieur (chemisage) du réseau d'eau usées sur 618 mètres et la reprise de 8 branchements</p>	
	<h3>Juillet</h3> <p><u>Boulogne sur mer – Rue des margats</u> Création d'un réseau séparatif avec la pose d'un réseau d'eaux usées sur 610 mètres et la création d'un poste de refoulement et de 18 branchements.</p>
<h3>Octobre</h3> <p>La CAB a engagé un diagnostic afin de déterminer l'origine des micropolluants présents dans le rejet des eaux usées des stations d'épuration de Séliane, Nesles et Wimereux. Ce diagnostic a ensuite abouti à un plan d'actions.</p>	
<h3>Novembre</h3> <p><u>Boulogne-sur-mer – Quai de l'Amiral Huguet</u> Extension du réseau d'eaux usées avec la pose de 345 mètres de réseau et la création d'un branchement</p>	
<h3>Décembre</h3> <p><u>Réseau OBEPINE</u> La CAB a adhéré au réseau OBEPINE. Ce réseau analyse les eaux usées de la station d'épuration SELIANE afin de définir la concentration en virus SARS-Cov-2. Cet outil permet une surveillance épidémiologique et donne un niveau de circulation du virus dans la population bouloonnaise.</p>	

## 1.1 Présentation du territoire

La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Elle regroupe 22 communes pour une superficie de 204,52 km<sup>2</sup>.

Parmi ses compétences, la CAB gère le service d'assainissement dans sa globalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le transfert de la compétence collecte.

- **Compétences liées au service :**

- ✓ Collecte et Transport des eaux usées
- ✓ Dépollution des eaux usées
- ✓ Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif

- **Territoire desservi :**

- ✓ Baincthun
- ✓ Boulogne-sur-mer
- ✓ La Capelle-les-Boulogne
- ✓ Condettes
- ✓ Conteville-lez-Boulogne
- ✓ Danes
- ✓ Echinghen
- ✓ Equihen-Plage
- ✓ Hesdigneul-les-Boulogne
- ✓ Hesdin l'Abbé
- ✓ Isques
- ✓ Le Portel
- ✓ Nesles
- ✓ Neufchâtel-Hardelot
- ✓ Outreau
- ✓ Pernes-les-Boulogne
- ✓ Pittefaux
- ✓ Saint-Etienne-au-Mont
- ✓ Saint-Léonard
- ✓ Saint-Martin-Boulogne
- ✓ Wimereux
- ✓ Wimille



## 1.2 La gestion du service

La compétence « Assainissement » s'exerce sous la responsabilité du Vice-Président en charge des politiques de l'eau et développement balnéaire, Olivier BARBARIN.

Le service Assainissement est exploité principalement en délégation de service public par voie d'affermage avec un opérateur unique VEOLIA à travers 13 contrats et en partie en régie directe par la CAB.

	Nom du Déléataire	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Missions du délégataire
Les STEP reprises au contrat sont les suivantes : Boulogne-sur-mer (SELIANE), Baincthun, Lagune de la Capelle, Equihen-plage, Inquéterie, Isques, Landacres, Le Portel, Nesles, Pernes-les-Boulogne et Wimille-Wimereux	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2023	Gestion des STEP
STEP de Conteville	VEOLIA	01/01/2013	31/12/2020	Gestion de la STEP
Réseaux de Boulogne-sur-mer et Hesdigneul-les-Boulogne	VEOLIA	01/01/2006	31/12/2021	Gestion des Réseaux
Réseaux de Dannes	VEOLIA	09/08/2016	08/08/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Equihen-Plage	VEOLIA	01/09/2016	31/08/2028	Gestion des Réseaux
Réseaux d'Hesdin l'Abbé	VEOLIA	01/07/2015	30/06/2027	Gestion des Réseaux
Réseaux de Le Portel	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Outreau	VEOLIA	01/01/2014	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, Conteville-lez-Boulogne, La Capelle-les-Boulogne et Pernes-les-Boulogne	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Saint-Léonard, Saint Etienne-au-Mont, Isques	VEOLIA	01/01/2017	31/12/2024	Gestion des Réseaux
Réseaux de Nesles, Neufchâtel-Hardelot et Condette	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2025	Gestion des Réseaux
Réseaux de Wimille et Wimereux	VEOLIA	01/01/2017	31/12/2028	Gestion des Réseaux
Réseaux de la ZI de Landacres	Exploitation en régie par la CAB			
Assainissement Non Collectif	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024	Contrôle des installations

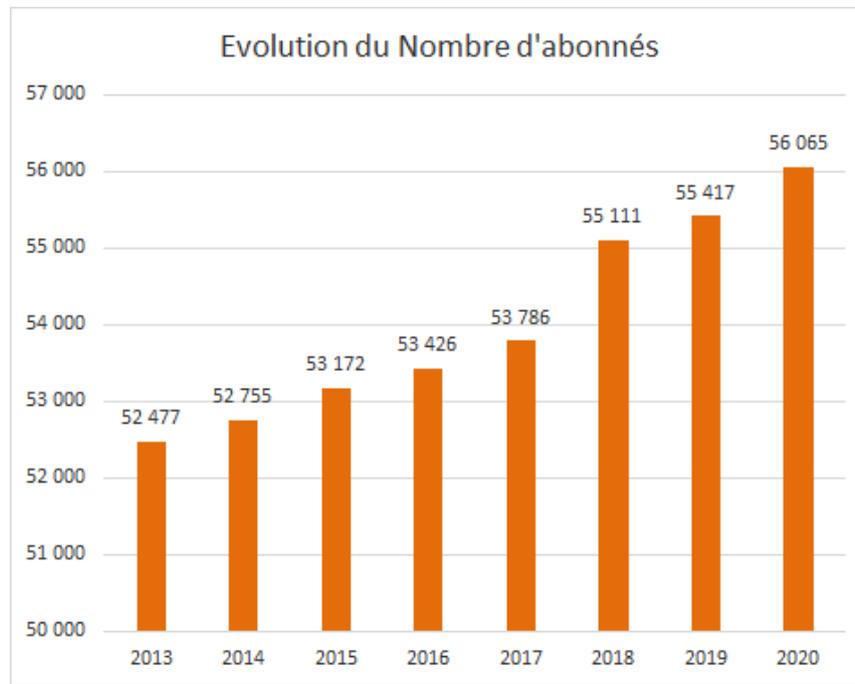
Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, deux nouveaux contrats de délégation de service public sont entrés en vigueur :

- pour l'exploitation des réseaux de Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, Conteville-lez-Boulogne, La Capelle-les-Boulogne et Pernes-les-Boulogne
- pour l'assainissement non collectif

## 2. Les caractéristiques techniques du service

### 2.1 Les abonnés

En 2020, le service public d'assainissement collectif comptait 56 065 abonnés sur le territoire de la CAB. Le nombre d'abonnés présente une tendance à la hausse ces dernières années.



Le service dessert également les activités industrielles et artisanales (abonnés non domestiques). Tout déversement d'eaux usées non-domestiques dans le réseau public de collecte des eaux usées doit être autorisé par la CAB. Cela se traduit par une autorisation administrative de déversement qui peut être complétée le cas échéant d'une convention spéciale de déversement. Au 31/12/2020, le nombre de ces actes administratifs est le suivant :

	Nombre d'Autorisation Administrative de déversement	Nombre de Convention spéciale de déversement
STEP de Bainthun	0	0
STEP de Boulogne-sur-mer (Séliane)	53	48
STEP de Nesles	26	0
STEP d'Equihen-Plage	0	0
STEP de Isques	2	2
STEP de Landacres	5	5
LAGUNE de La Capelle-les-Boulogne	3	0
STEP de Le Portel	0	0
STEP de Saint-Martin-les-Boulogne - l'Inquétrie	0	0
STEP Wimille / Wimereux	48	5
STEP de Conteville-lez-Boulogne	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>60</b>

Les abonnés qui ne sont pas desservis par un réseau font partie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ils gèrent leurs eaux usées via leur installation privée. En 2020, on a comptabilisé **2 473 abonnés du SPANC**.

A noter que 2 communes (Pittefaux et Echinghen) relèvent entièrement de l'assainissement non collectif.

## 2.2 Le patrimoine et la performance des réseaux de collecte

### 2.2.1 Les réseaux de collecte

Le réseau de collecte représente un total de **507,1 km**. Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des différents réseaux d'assainissement eaux usées de la CAB.

Commune	Linéaire de réseau gravitaire (en ml)	Linéaire de réseau sous vide (en ml)	Linéaire de réseau de refoulement (en ml)
Boulogne sur mer + Hesdigneul-les-Boulogne	120 751	0	2 205
Dannes	6 861	0	885
Equihen-Plage	14 161	0	1 058
Hesdin l'Abbé	4 577	0	208
Le Portel	30 979	0	272
Outreau	50 214	0	1 724
Saint-Martin-Boulogne + Baincthun + La Capelle-les-Boulogne + Conteville-lez-Boulogne + Pernes-les-Boulogne	58 850	0	2 974
Isques + Saint-Léonard + Saint-Etienne-au-mont	44 444	0	5 648
Neufchâtel-Hardelot + Nesles + Condette	76 058	0	8 567
Wimille et Wimereux	58 597	0	6 973
ZI Landacres	6 360	0	0
ZI Liane	0	4 839	0
<b>TOTAL</b>	<b>471 852</b>	<b>4 839</b>	<b>30 514</b>

On distingue deux types d'intervention sur les réseaux d'assainissement :

- Les opérations programmées : ce sont essentiellement les opérations d'auscultation du réseau par caméra, les programmes de curage préventif du réseau
- Les opération non programmées ou curatives : ce sont les interventions de désobstruction des réseaux et de curage faites en urgence pour rétablir le libre écoulement.

Le tableau ci-après récapitule les interventions réalisées en 2020.

Commune	Nombre de désobstruction sur branchements et réseaux	Nombre de désobstruction / 1 000 abonnés	Linéaire de réseau curé en préventif (en ml)	Linéaire d'inspection caméra (en ml)
Baincthun	0	0	0	701
Boulogne-sur-mer	158	8	8 220	2 998
Condette	12	10	2 076	0
Conteville-lez-Boulogne	0	0	0	0
Dannes	2	3	0	0
Equihen-Plage	18	13	3 430	1 793
Hesdigneul-les-Boulogne	2	11	0	0
Hesdin l'Abbé	5	11	500	0
Isques	4	8	875	94
La Capelle-les-Boulogne	0	0	0	0
Le Portel	53	12	4 241	0
Nesles	1	2	2 165	0
Neufchâtel-Hardelot	33	6	8 732	0
Outreau	62	10	6 456	1 142
Pernes-les-Boulogne	0	0	0	0
Saint-Etienne-au-Mont	15	7	1 258	66
Saint-Léonard	8	6	1 843	0
Saint-Martin-Boulogne	47	9	5 521	56
Wimereux	26	6	4 254	1 046
Wimille	17	10	1 664	373
ZI Liane	1	15	0	0
ZI Landacres	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>464</b>	<b>8</b>	<b>51 235</b> <b>Soit 10,1 %</b> <b>du linéaire</b> <b>total</b>	<b>8 268</b> <b>Soit 1,6 % du</b> <b>linéaire total</b>

L'un des aspects de la performance d'un réseau de collecte s'apprécie au travers de ses conditions d'écoulement par temps sec. On définit un point noir du réseau de collecte, un tronçon de réseau sur lequel il est nécessaire de passer plus de deux fois par an pour curage.

Le détail du nombre de points noirs sur la CAB en 2020 est le suivant :

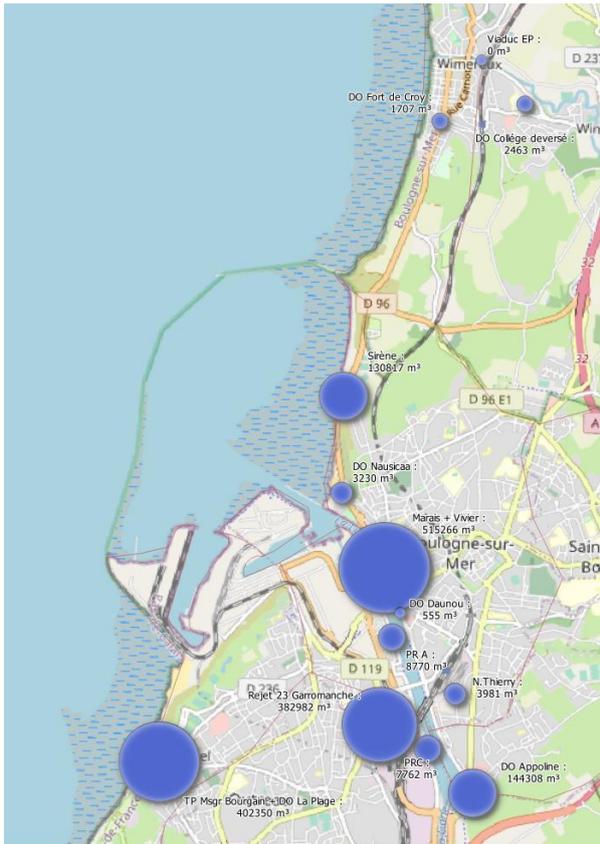
Commune	Nombre de points noirs
Baincthun	0
Boulogne-sur-mer	10
Condette	2
Conteville-lez-Boulogne	0
Dannes	1
Equihen-Plage	4
Hesdigneul-les-Boulogne	0
Hesdin l'Abbé	1
Isques	0
La Capelle-les-Boulogne	0
Le Portel	11
Nesles	0
Neufchâtel-Hardelot	3
Outreau	6
Pernes-les-Boulogne	0
Saint-Etienne-au-Mont	2
Saint-Léonard	0
Saint-Martin-Boulogne	3
Wimereux	3
Wimille	0
ZI Liane	0
ZI Landacres	0
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>
	<i>Soit 9,1 points noirs pour 100 km</i>

Un autre aspect de la performance des réseaux porte sur la part d'eau claire parasite qu'ils collectent, soit par drainage à cause de défauts d'étanchéité des réseaux, soit par apport d'eau de pluie dans le cas des réseaux unitaires ou de mauvais raccordements.

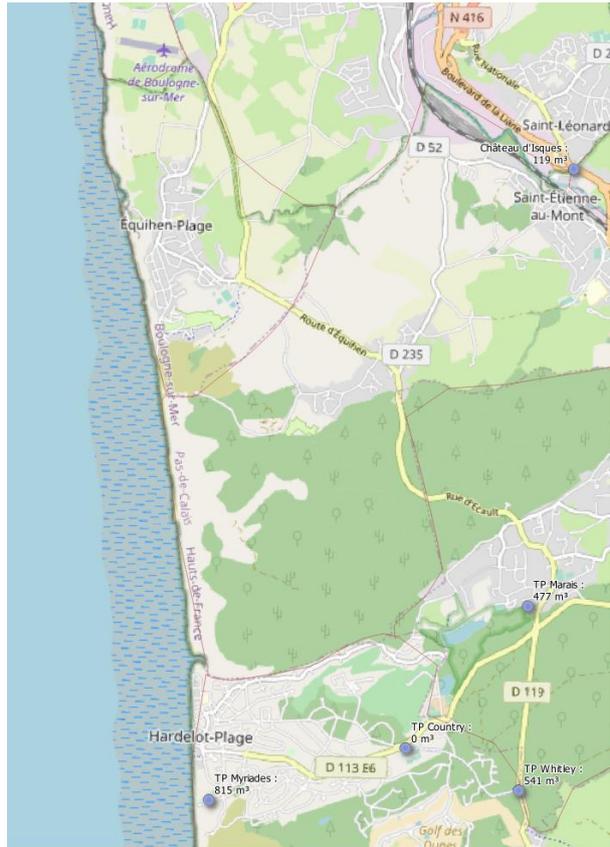
Ces volumes excédentaires occasionnent des rejets d'eaux non traitées au niveau de déversoirs d'orage, des postes de refoulement ou des points bas des réseaux ainsi que des frais d'exploitation (pompage, traitement...).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la réglementation impose une obligation de résultat sur la limitation de ces volumes déversés. Le critère utilisé est, soit le nombre de jours de déversement qui doit être inférieur à 20 jours par déversoir d'orage et par an, soit celui d'un volume déversé et non traité représentant un volume inférieur à 5% du volume total collecté dans l'année. Ce seuil s'apprécie sur la base de 5 années.

La carte ci-dessous représente les déversements observés en 2020 sur le territoire de la CAB :



Secteur Nord de la CAB



Secteur Sud de la CAB

Un système d'assainissement ne respecte pas ce seuil :

- Le Portel (Outreau et Le Portel) : le volume déversé non traité représente 20% du volume collecté (au lieu des 5 % maximum selon la réglementation).

La CAB s'est engagée sur un programme de travaux, validé par la police de l'eau le 23 juillet 2020, afin de limiter ces déversements.

### 2.2.2 Les postes de refoulement

Un poste de refoulement est une installation équipée d'un dispositif de pompage permettant de relever les eaux. Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de postes de refoulement existant sur le réseau d'assainissement eaux usées de la CAB.

Commune	Nombre de poste de refoulement
Baincthun	2
Boulogne-sur-mer	17
Conteville-lez-Boulogne	2
Dannes	5
Equihen-Plage	8
Hesdin l'Abbé	6
Hesdigneul-les-Boulogne	2
La Capelle-les-Boulogne + Huplandre	1
Le Portel	6
Outreau	6
Pernes-les-Boulogne (sauf Huplandre)	2
Saint-Martin-Boulogne	9
Isques + Saint-Léonard + Saint-Etienne-au-mont	28
Neufchâtel-Hardelot + Nesles + Condette	49
Wimille et Wimereux	33
ZI Landacres	0
ZI Liane	0
<b>TOTAL</b>	<b>176</b>

### 2.2.3 Les travaux réalisés

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a réalisé en 2020 les travaux suivants :

- Baincthun – Cases commerciales - Extension du réseau d'eau usée sur 117 ml et la création d'un poste de refoulement et de quatre branchements. Coût 89 600 € HT
- Boulogne-sur-mer – Quai de l'Amiral Huguet – Extension du réseau d'eau usée sur 345 ml et la création d'un branchement pour le parc à coffres. Coût 214 000 € HT
- Boulogne-sur-mer – Rue des Margats – Création d'un réseau séparatif avec la pose d'un réseau eau usée sur 610 ml, la création d'un poste de refoulement et la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales. Coût 862 000 € HT
- Hesdigneul-les-Boulogne – Route de pont de briques – Renouvellement du réseau d'eau pluviale sur 335 ml – Coût 50 000 € HT
- Neufchâtel-Hardelot – Avenue François 1<sup>er</sup> – Réhabilitation par l'intérieur du réseau d'eau usées sur 618 ml et la reprise de 8 branchements – Coût 60 000 € HT
- Mise à niveau ou renouvellement de 55 tampons de regard dans le cadre d'opérations de voirie

Le délégataire a également réalisé les travaux suivants :

- Renouvellement de 25 branchements
- Mise à niveau ou remplacement de 82 tampons.

### 2.2.4 Les aides au raccordement

La CAB a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour les subventions aux particuliers dans le cadre de leurs travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement collectif ou de la modification de leur réseaux privés.

A ce titre, la CAB vérifie les travaux réalisés et instruit les dossiers de demande de subvention pour le compte de l'agence de l'Eau.

En 2020, 68 dossiers de subvention ont été instruits pour un montant d'aide apportée de 73 220 €.

## 2.3 Le patrimoine et la performance des stations d'épuration

### 2.3.1 La station d'épuration de Baincthun

Mise en service en 2009, la station d'épuration de Baincthun est d'une capacité de 720 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau d'Echinghen. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

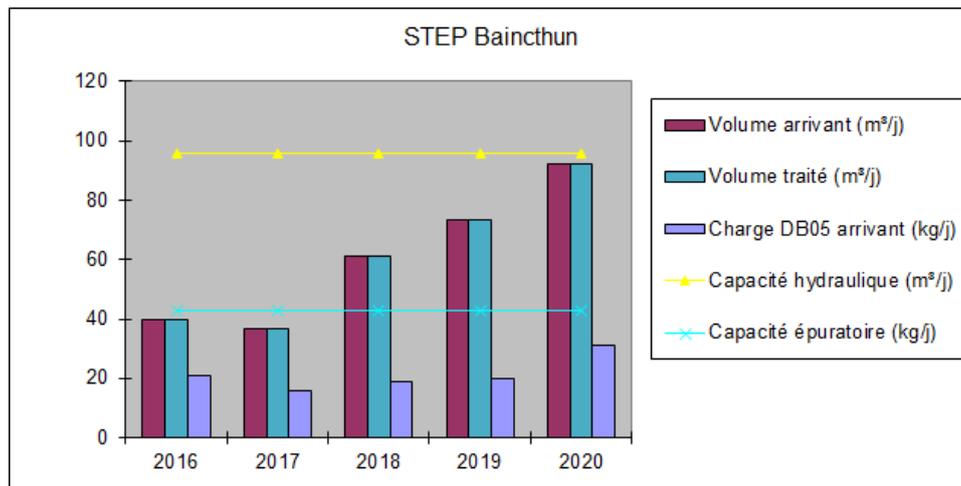
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 100 m<sup>3</sup> avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 7 juin 2007.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Baincthun sont les suivants :

Baincthun	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	40	37	61	74	92
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	96	96	96	96	96
Charge DB05 arrivant (kg/j)	21	16	11	20	31
Capacité épuratoire DB05 (kg/j)	43	43	43	43	43



Les charges reçues lors de l'unique bilan représentent 72,1 % de la capacité nominale de la station (DBO5).

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	1	83,5	9,2	88,9	71	125		
DBO <sub>5</sub>	1	43,9	2,1	95,3	16	25		
MES	1	21,3	2,2	89,6	17	35		
NTK	1	14,3	0,5	96,5	3,9	-		
NGL	1	14,3	4,9	65,8	37,7	-		25
Pt	1	1,2	0,9	23,2	7,3	-		40

La station respecte les niveaux de rejet.

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Baincthun affiche un taux de conformité des performances de 100%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 5,12 tonnes pour l'année 2020 (2,3 T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers la station Séliane : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Baincthun :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.2 La station d'épuration de Boulogne-sur-mer - SELIANE

Mise en service en 2006, la station d'épuration de Boulogne sur mer est d'une capacité de 180 000 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

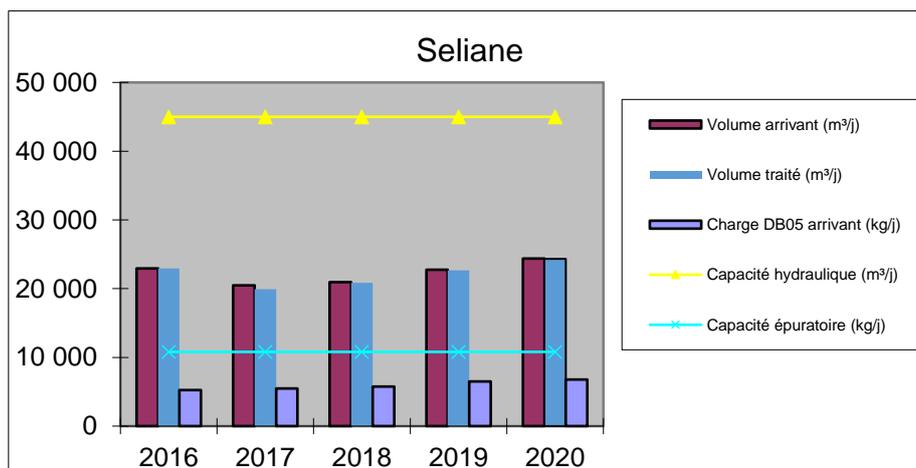
- Prétraitement : Dégrilleurs, Dessableurs / Deshuileurs, Tamiseurs,
- Filière de traitement : Décanteurs primaires, biofiltration, désinfection UV
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse, incinération

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 19 février 2003, modifié les 17 mai 2004, 29 juin 2011 et 27 octobre 2017.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Boulogne sur mer sont les suivants :

SELIANE	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	22 948	20 487	20 938	22 761	24 316
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	5 238	5 470	5 759	6 515	6 791
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800



Les charges moyennes reçues représentent 63% de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 13 719 soit 127% de sa capacité.

● Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	156	13 458	1 688	89,95	66,95	125	OU	75
DBO <sub>5</sub>	156	6 763	604	93,30	22,58	25	OU	80
MES	156	5 880	361	95,71	12,37	35	OU	90
NTK	104	1 164	111	92,17	4,43	-		-
NGL	104	1 164	273	79,31	11,70	10	OU	70
Pt	104	158	14	93,02	0,54	1	OU	80

La station d'épuration a présenté 7 bilans non-conformes (12 en 2019) :

- 1 non-conformité sur la DBO5 le 02 février – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 05 octobre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la DBO5 et les MES le 27 octobre – valeur réhabilitaire - lié à un by-pass biologique d'eaux usées suite à l'arrivée d'un débit journalier supérieur au DTG et domaine de référence de l'usine
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 15 novembre – valeur non réhabilitaire - lié à un by-pass biologique d'eaux usées suite à l'arrivée d'un débit journalier supérieur au DTG et domaine de référence de l'usine
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 22 décembre – valeur non réhabilitaire lié à un by-pass biologique d'eaux usées suite à l'arrivée d'un débit journalier supérieur au DTG et domaine de référence de l'usine
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 27 décembre – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur la DBO5 le 29 décembre – valeur non réhabilitaire - lié à une pollution du réseau d'assainissement aux hydrocarbures

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Boulogne sur mer affiche un taux de conformité des performances de 100 %.

● Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 3 688,1 tonnes pour l'année 2020 (3 645.2 T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Valorisation agricole : 2,7 %
- Compostage : 8,5 %
- Incinération : 88,9%

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Boulogne sur mer :

- Conforme au niveau national
- Non Conforme au niveau local – La CAB doit mettre à jour le dossier d'autorisation de la station en intégrant le bassin Place de France. A noter que l'autorisation préfectorale arrive à échéance en février 2023 et que le dossier de renouvellement doit être déposé en juillet 2022 au plus tard.

### 2.3.3 La Station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne

Mise en service en 2011, la station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne est d'une capacité de 360 Equivalent Habitants et son rejet se fait via un fossé dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

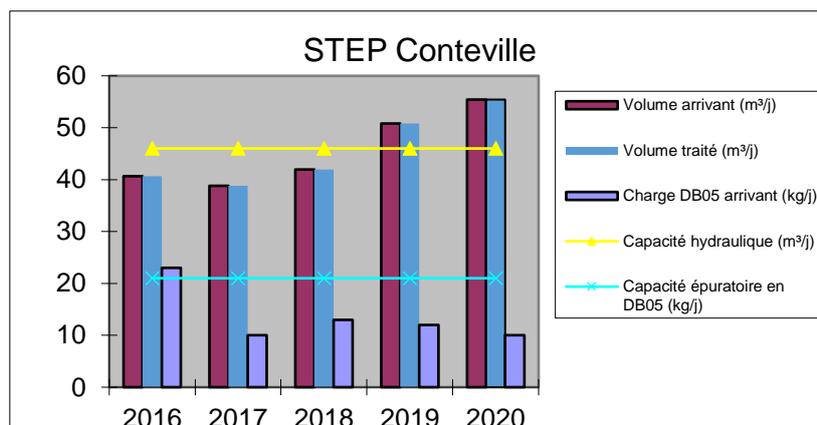
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 50 m<sup>3</sup> avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 30 septembre 2010, complété le 26 mars 2013.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Conteville-lez-Boulogne sont les suivants :

Conteville-lez-Boulogne	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	41	39	42	51	55
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	46	46	46	46	46
Charge DB05 arrivant (kg/j)	23	10	13	12	14
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	21	21	21	21	21



Les charges moyennes reçues représentent 47,6 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 11,5 kg/j, soit 54,8% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	4	23	3,0	88,4	70	90		
DBO <sub>5</sub>	4	10,2	0,5	95,0	11,4	20		
MES	4	14,5	0,7	95,0	18,5	30		
NTK	1	3,3	0,2	90,6	10,8			
NGL	1	3,3	1,5	40,3	68,2			
Pt	1	0,3	0,3	0	13,6			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ces normes de rejet.

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Conteville affiche un taux de conformité des performances de 100%.

- Gestion des boues et sous-produits

En 2020, 8,1 tonnes de boues ont été évacuée (OT en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers la station Séliane : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Conteville-lez-Boulogne :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.4 La station d'épuration d'Equihen-Plage

Mise en service en 1989, la station d'épuration d'Equihen-Plage est d'une capacité de 9 300 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la manche. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

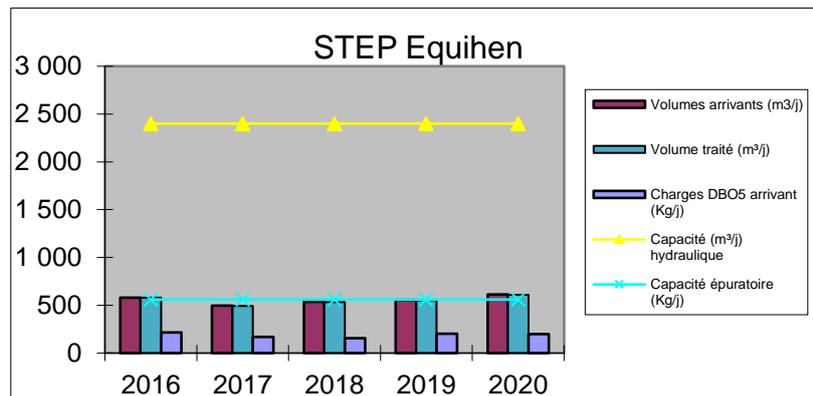
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : silo à boue, filtre à bande

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 24 aout 1990.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration d'Equihen-Plage sont les suivants :

Equihen plage	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	579	493	535	579	611
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Charge DB05 arrivant (kg/j)	214	170	156	201	198
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	560	560	560	560	560



Les charges moyennes reçues représentent 35 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 277kg/j, soit 49 % de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	12	448,9	13,4	97,06	25,03	90		80
DBO <sub>5</sub>	12	207,3	1,2	99,38	2,43	20		80
MES	12	239,4	1	99,58	1,96	30		90
NTK	4	58,4	1,2	97,96	2,15			
NGL	4	58,4	6,6	89,41	11,13	15		70
Pt	4	6,4	3,5	47,82	5,97	2		80

La station d'épuration a présenté 1 bilan non-conformes sur le paramètre E.Coli le 21/08/2020 - valeur non rédhibitoire - lié à une perte d'efficacité du javel suite à une période de fortes chaleurs

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Equihen Plage affiche un taux de conformité des performances de 96 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuée en tonnes de matière sèche est de 39,7 tonnes pour l'année 2020 (47,6 T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Equihen Plage :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.5 La station d'épuration d'Isques

Mise en service en 2014, la station d'épuration de Isques est d'une capacité de 9 750 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

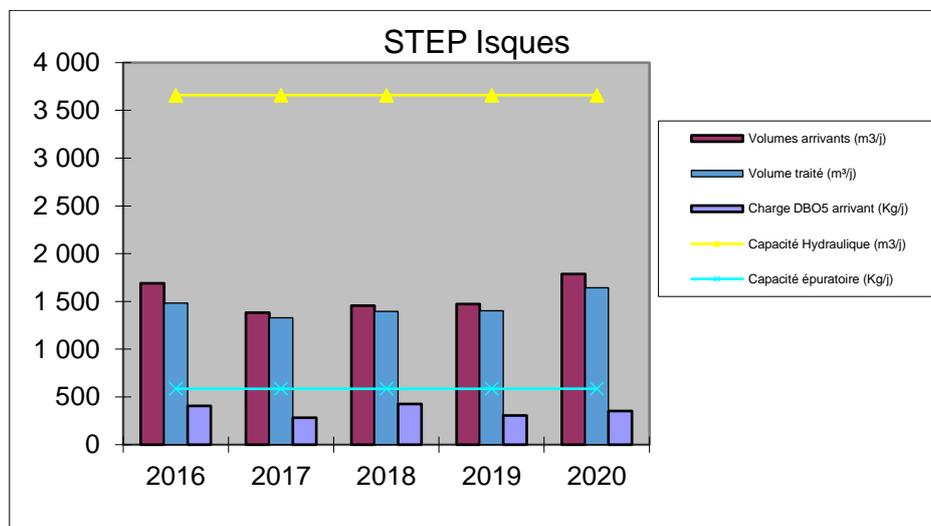
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / deshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 14 aout 2019.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Isques sont les suivants :

ISQUES	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	1 689	1 383	1 454	1 473	1 789
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	3 660	3 660	3 660	3 660	3 660
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	406	284	425	306	352
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	585	585	585	585	585



Les charges moyennes reçues représentent 60 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 636 kg/j, soit 109% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	24	825,6	44,1	95,70	19,30	90	OU	80
DBO <sub>5</sub>	24	375,9	7,8	99,03	1,99	20	OU	80
MES	24	382,8	9,7	98,72	2,66	30	OU	90
NTK	12	88,5	13,5	84,66	6,86			
NGL	12	88,5	15,9	81,78	8,15	15	OU	70
Pt	12	10,0	0,6	95,68	0,22	2	OU	80

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Isques affiche un taux de conformité des performances de 100%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 139,4 tonnes pour l'année 2020 (133,7T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Isques :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.6 La station d'épuration de l'Inqueterie

Mise en service en 1984, la station d'épuration de l'Inqueterie est d'une capacité de 1 333 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau des Près Pourris. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

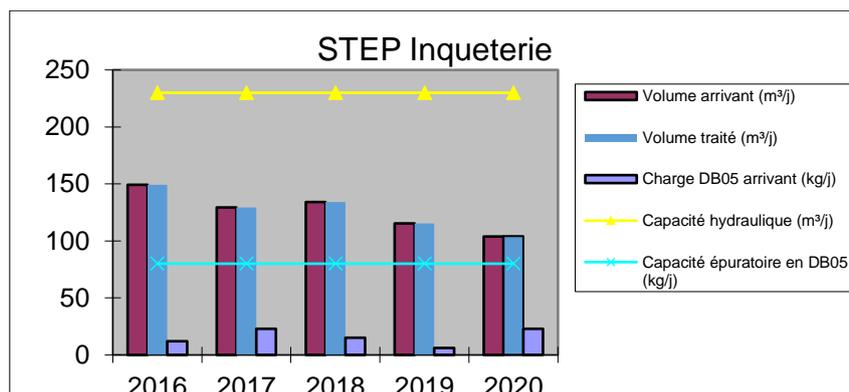
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et décanteur lamellaire)
- Filière de traitement des boues : stockage dans un silo à boues de 100 m<sup>3</sup> avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration n'a pas encore d'arrêté préfectoral.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de l'Inqueterie sont les suivants :

Inqueterie	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	149	129	134	115	104
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	230	230	230	230	230
Charge DB05 arrivant (kg/j)	12	23	15	6	23
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	80	80	80	80	80



Les charges moyennes reçues représentent 28.7 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 50 kg/j, soit 62,5 % de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	2	65,2	2,6	95,99	21,34	200	OU	60
DBO <sub>5</sub>	2	27,4	0,7	97,55	5,48	35	OU	60
MES	2	46,8	0,6	98,83	4,48			50
NTK	2	7,3	0,1	98,36	0,98			
NGL	2	7,3	1,2	83,05	10,10			
Pt	2	1,1	0,3	74,21	2,34			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de l'Inqueterie un taux de conformité des performances de 100%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 4,6 tonnes pour l'année 2020 (1,3T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Evacuation vers une autre STEP (Seliane) : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de l'Inqueterie :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.7 La station d'épuration de La Capelle-les-Boulogne

- Description de l'ouvrage

Mise en service en 2009, la station d'épuration de La Capelle les Boulogne est d'une capacité de 533 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau de la Corette. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

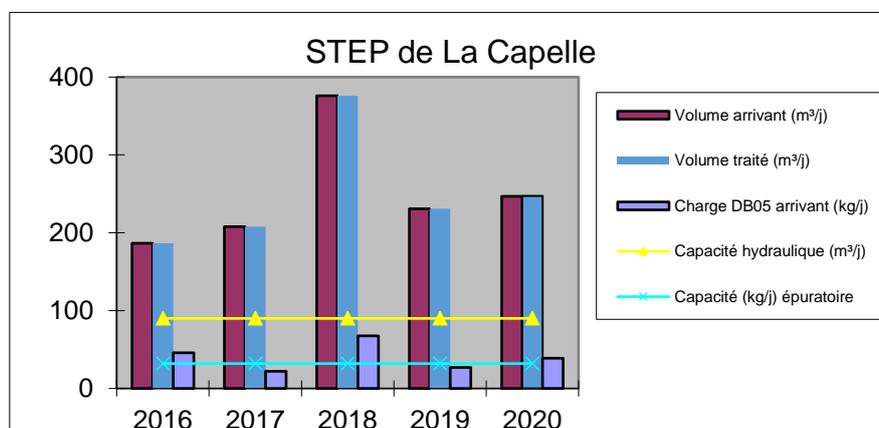
- Prétraitement : dégrilleur
- Filière de traitement : lagunage

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 29 octobre 2007.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de La Capelle sont les suivants :

La Capelle les Boulogne	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	187	208	376	231	247
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	90	90	90	90	90
Charge DB05 arrivant (kg/j)	46	22	68	27	39
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	32	32	32	32	32



Les charges moyennes reçues représentent 122 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 47,2 kg/j, soit 147 % de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	3	90,8	8,3	90,9	30,4	90		
DBO <sub>5</sub>	3	42,7	1,3	96,9	4,9	30		
MES	3	60,7	6,3	89,6	44,7	150		
NTK	3	10,2	4,0	61,1	23,3			
NGL	3	10,2	4,0	60,6	14,8	20		
Pt	3	1,1	0,6	46,6	2,2			

La station d'épuration respecte l'ensemble de ses normes de rejet.

- Gestion des boues et sous-produits

S'agissant d'une lagune et en l'absence de curage, il n'y a pas de boues produites.

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de La Capelle-les-Boulogne :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.8 La station d'épuration de Landacres

Mise en service en 2002 et agrandie en 2017, la station d'épuration de Landacres est d'une capacité de 19 500 Equivalent Habitants et son rejet se fait le Rieux, affluent de la Liane. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

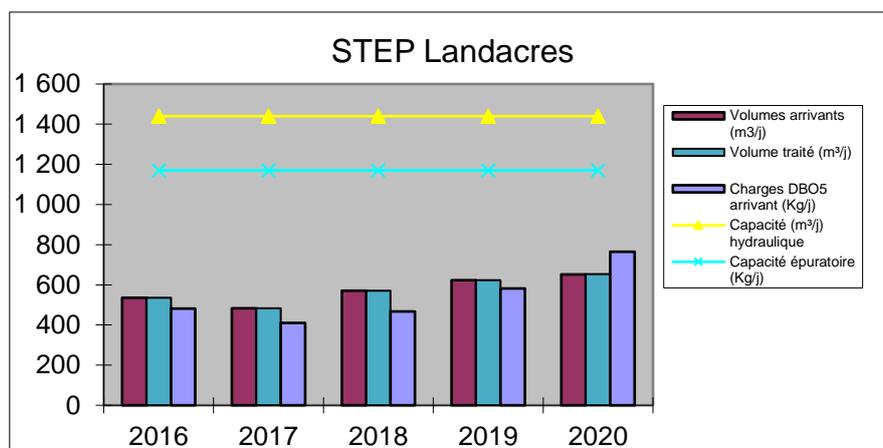
Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 8 janvier 2014, complété les 18 juin 2014 et 3 novembre 2017. Elle traite les effluents des communes d'Hesdigneul-les-Boulogne et

d'Hesdin l'Abbé, ainsi que les industriels installés sur la zone de Landacres. Les rejets industriels étant prépondérants, cette station n'est pas considérée comme une station urbaine.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Landacres sont les suivants :

Landacres	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	536	483	571	624	652
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	1 440	1 440	1 440	1 440	1 440
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	482	410	468	582	764
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170



Les charges moyennes reçues représentent 65 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 4 444kg/j, soit 380% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration journalière (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	104	1 398,7	34,2	97,58	51,44	100		
DBO <sub>5</sub>	52	753,9	5,3	99,32	7,77	15		
MES	104	412,8	8,5	97,92	13,03	20		
NTK	24	60,3	6,6	89,46	9,56	7		
NGL	24	60,3	8,1	87,01	11,78	15		
Pt	24	7,9	0,6	92,23	0,92	2		

La station d'épuration a présenté 37 bilans non-conformes (19 en 2019 et 7 en 2018) :

- 1 non-conformité sur le NGL le 06/01/2020 – valeur non réhabilitaire - suite à l'arrivée d'un effluent toxique en décembre 2019
- 3 non-conformités sur les MEH les 02/03, 07/04 et 05/05/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 13 non-conformités sur la température les 17/06, 23/06, 24/06, 02/07, 09/07, 14/07, 15/07, 20/07, 21/07, 30/07, 10/08, 13/08 et 25/08/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur pH et la température 30/06/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur les MEH et la température le 07/07/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur les MEH et le Pt le 05/08/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur les MES et température de l'eau le 19/08/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur le DCO, MES et température le 20/08/2020 – valeurs réhabilitaires
- 1 non-conformité sur le DCO, MES et température le 27/08/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 2 non-conformités sur le DCO et MES le 02/09 et 08/09/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 2 non-conformités sur le DBO5, DCO, MES et température les 31/08/2020 et 10/09/2020 – valeurs réhabilitaires
- 1 non-conformité sur le DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, Pt et température le 16/09/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 2 non-conformités sur le DCO, MES et température les 17/09 et 22/09/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur le DBO5, DCO et MES le 24/09/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur le DBO5, DCO, MES, NGL, NTK et Pt le 30/09/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur les MES le 06/10/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 2 non-conformités sur les NGL et le NTK les 15/10 et 16/12/2020 – valeurs non réhabilitaires
- 1 non-conformité sur le DBO5, DCO, MES, NGL, NTK et Pt le 29/10/2020 – valeurs réhabilitaires
- 1 non-conformité sur les NTK le 10/12/2020 – valeurs non réhabilitaires

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Landacres affiche un taux de conformité des performances de 70 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 131,1 tonnes pour l'année 2020 (94,7T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La Station d'épuration est mixte, recevant des effluents industriels et domestiques. La police de l'eau n'émet de jugement de conformité.

### 2.3.9 La station d'épuration de Le Portel

Mise en service en 1994, la station d'épuration de Le Portel est d'une capacité de 36 700 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans la Manche via le Rieu Cat. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

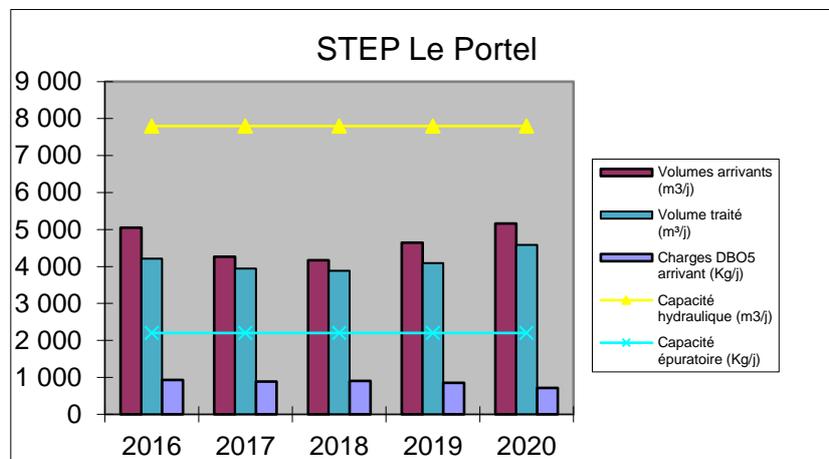
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 11 octobre 2019.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Le Portel sont les suivants :

Le Portel	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	5 048	4 267	4 171	4 644	5 158
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	933	890	905	848	710
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200



Les charges moyennes reçues représentent 32 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 1 369 kg/j, soit 62% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	52	1744,9	180,2	91,36	28,74	90	OU	80
DBO <sub>5</sub>	52	773,4	34,8	96,77	4,78	20	OU	80
MES	52	801,6	76,8	94,53	8,37	30	OU	90
NTK	24	220,9	19,9	92,78	2,97			
NGL	24	220,9	44,13	81,41	7,65	15	OU	70
Pt	24	25,3	7,8	72,88	1,23	2	OU	80

La station d'épuration a présenté 2 bilans non-conformes (5 en 2019) :

- 1 non-conformité sur les MES le 28/10/2020 – valeur non réhabilitaire - lié à un déversement consécutif à de fortes pluies
- 1 non-conformité sur les MES et DBO5 le 28/12/2020 – valeur non réhabilitaire lié à un déversement consécutif à de fortes pluies

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration du Portel affiche un taux de conformité des performances de 98 %.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues en tonnes de matière sèche est de 249,1 tonnes pour l'année 2020 (248,9T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Le Portel :

- Non Conforme au niveau national – Les volumes d'effluents déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires.
- Non Conforme au niveau local

La CAB s'est engagée sur un programme de travaux, validé par la police de l'eau le 23 juillet 2020, afin de limiter ces déversements.

### 2.3.10 La station d'épuration de Nesles

Mise en service en 2010, la station d'épuration de Nesles est d'une capacité de 14 583 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le ruisseau du Longpré. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

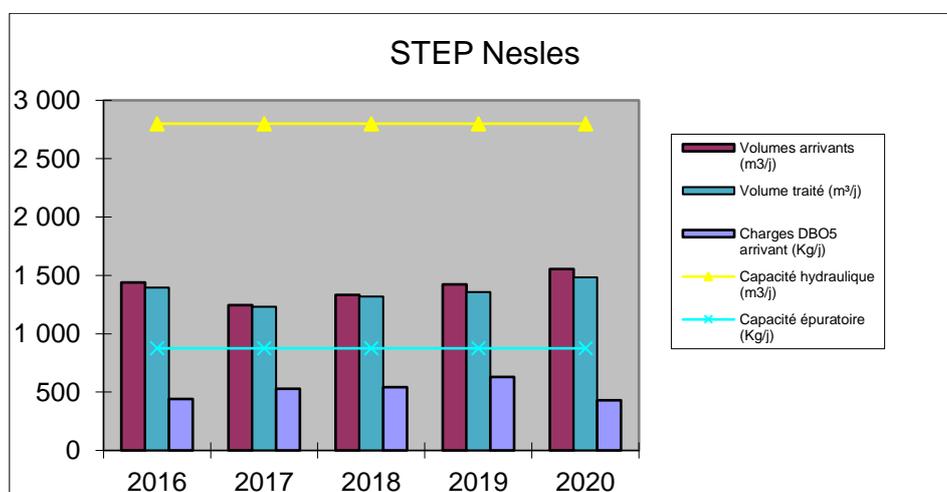
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / déshuileur,
- Filière de traitement : système membranaire
- Filière de traitement des boues : centrifugeuse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 2 novembre 2007, complété les 8 avril 2012 et 27 octobre 2017. Un nouvel arrêté préfectoral en date du 18 mai 2021 annule et remplace les précédents.

● Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Nesles sont les suivants :

Nesles	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	1 441	1 244	1 332	1 424	1 555
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	442	529	542	629	431
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	875	875	875	875	875



Les charges moyennes reçues représentent 49 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 716 kg/j, soit 81% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	24	1056,7	37,5	97,04	20,40	100	OU	90
DBO <sub>5</sub>	12	465,5	8,6	98,95	3,09	20	OU	90
MES	24	531,4	5,2	99,44	1,96	20	OU	90
NTK	12	115,3	7,9	94,45	4,05			
NGL	12	115,3	15,1	88,05	8,72	10	OU	85
Pt	12	13,0	1,1	93,31	0,55	2	OU	90

La station d'épuration a présenté 2 bilans non-conformes (0 en 2019) :

- 1 non-conformité sur les NH<sub>4</sub><sup>+</sup> le 21/07/2020 – valeur non réhabilitaire
- 1 non-conformité sur les NH<sub>4</sub><sup>+</sup> le 23/12/2020 – valeur non réhabilitaire - Lié à un déversement lors de fortes pluies

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Nesles affiche un taux de conformité des performances de 94%.

- Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuée en tonnes de matière sèche est de 141,8 tonnes pour l'année 2020 (160,3T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Compostage : 100 %

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Nesles :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.11 La station d'épuration de Pernes-les-Boulogne

Mise en service en février 2018, la station d'épuration de Pernes-les-Boulogne est d'une capacité de 365 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

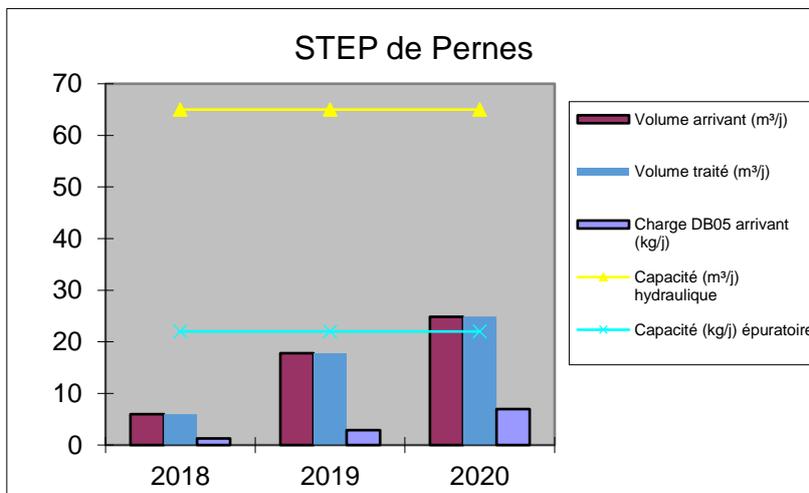
- Prétraitement : tamis fin
- Filière de traitement : bio disques et décanteur lamellaire
- Filière de traitement des boues : stockage dans une bache souple de 50 m<sup>3</sup> avant évacuation sur Séliane

Cette station d'épuration n'a pas encore d'arrêté préfectoral.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Pernes les Boulogne sont les suivants :

Pernes les Boulogne	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	6	18	25
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	65	65	65
Charge DB05 arrivant (kg/j)	1	2,9	7
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	22	22	22



Les charges moyennes reçues représentent 32 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 9.5 kg/j, soit 43% de sa capacité.

- Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	4	15,7	1,0	92,3	57,2	90	OU	80
DBO <sub>5</sub>	4	6,8	0,2	97,3	6,6	20	OU	80
MES	4	6,4	0,4	99,0	21,3	30	OU	90
NTK	4	1,9	0,1	94,9	4,6	20	OU	70
NGL	4	1,9	0,8	48,1	46,3			
Pt	4	0,2	0,1	46,9	5,5			

La station d'épuration a présenté 1 bilan non-conformes (0 en 2019) :

- 1 non-conformité sur les MES le 07/04/2020 – valeur non rédhitoire

Au vu des bilans conformes/non conforme et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Pernes les Boulogne affiche un taux de conformité des performances de 100%.

- Gestion des boues et sous-produits

Compte-tenu de la faible charge reçue, les boues n'ont pas encore à être extraites.

- Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Pernes :

- Conforme au niveau national
- Conforme au niveau local

### 2.3.12 La station d'épuration de Wimereux

Construite en février 1980 et réhabilitée en 2017, la station d'épuration de Wimereux est d'une capacité de 25 000 Equivalent Habitants et son rejet se fait dans le Wimereux. Ses principales caractéristiques sont rappelées ci-dessous :

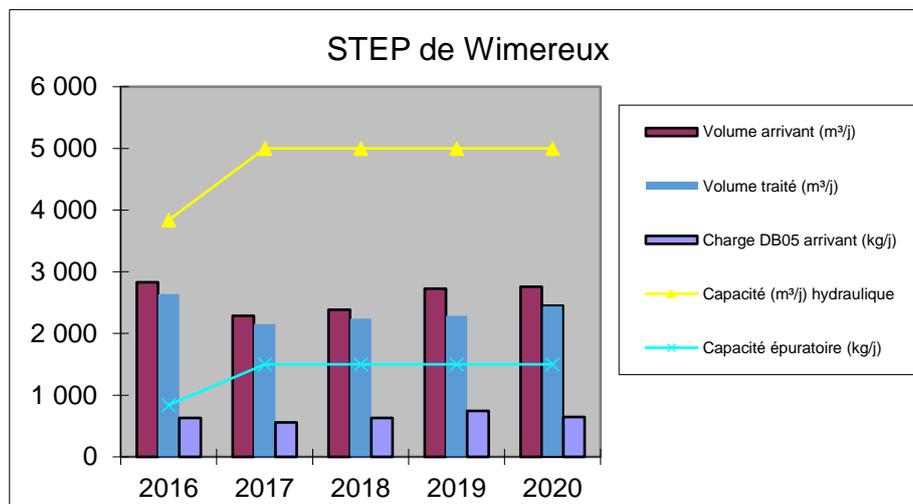
- Prétraitement : dégrilleur, dessableur / deshuileur,
- Filière de traitement : boue activée (bassin d'aération et clarificateur)
- Filière de traitement des boues : filtre presse

Cette station d'épuration a été autorisée par un arrêté préfectoral du 13 février 2019.

- Evaluation des charges entrantes

Les flux journaliers moyens arrivant sur la station d'épuration de Wimereux sont les suivants :

Wimereux	2016	2017	2018	2019	2020
Volume arrivant (m <sup>3</sup> /j)	2 833	2 293	2 383	2 724	2 757
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j)	3 840	5 000	5 000	5 000	5 000
Charge DB05 arrivant (kg/j)	633	557	633	743	644
Capacité épuratoire DBO5 (kg/j)	840	1 500	1 500	1 500	1 500



Les charges moyennes reçues représentent 43 % de la capacité nominale de la station (DBO5). La charge maximale en DBO5 que la station a reçue s'élève à 1 855 kg/j, soit 124% de sa capacité.

● Performances épuratoires

En moyenne sur l'année, la station d'épuration a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Nombre de bilans	Charge entrante	Charge sortante	Rendement	Concentration sortie	Rappel du niveau de rejet		
		(kg/j)	(kg/j)	(%)	(mg/l)	Concentration (mg/l)	ET/OU	Rendement (%)
DCO	24	1451	187,1	87,94	62,32	90	OU	80
DBO <sub>5</sub>	24	650	63,6	91,09	20,73	20	OU	80
MES	24	725	78,6	90,30	25,45	30	OU	90
NTK	12	160,6	15,2	89,62	5,61			
NGL	12	160,6	18,4	87,63	6,69	15	OU	70
Pt	12	18,8	2,7	84,18	1,01	2	OU	80

La station d'épuration a présenté 6 bilans non-conforme (10 en 2019):

- 3 non-conformités sur les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO et MES les 11/08, 24/08 et 06/10/2020 – valeurs rédhitoires
- 2 non-conformités sur le paramètre MES le 24/09 et 26/10/2020 – valeur non rédhitoire - fait suite à des déversements lors de fortes pluies
- 1 non-conformité sur le paramètre entérocoques le 27/10/2020 – valeur non rédhitoire - fait suite à un débit journalier élevé

Au vu des bilans conformes/non conformes et aux objectifs de rejet de l'arrêté d'autorisation, la station d'épuration de Wimereux affiche un taux de conformité des performances de 86%.

● Gestion des boues et sous-produits

La quantité de boues évacuées en tonnes de matière sèche est de 260,4 tonnes pour l'année 2020 (234,4T en 2019), dont la répartition finale se répartit comme suit :

- Valorisation agricole :100 %

● Conformité

La police de l'eau, en application de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a classé le système d'assainissement de Wimereux :

- Non Conforme au niveau national
- Non Conforme au niveau local

Du fait des résultats d'analyses dépassant les seuils de valeurs rédhitoires.

## 2.4 L'assainissement non collectif

En 2020, le service a suivi :

- 45 contrôles de conception d'installations neuves ou réhabilitées
- 8 contrôles de bonne exécution d'installations neuves ou réhabilitées
- 55 diagnostics initiaux de bon fonctionnement et d'entretien dont
  - 1 lors de campagne initiée par le SPANC
  - 54 lors de vente

Le Délégué a réalisé 55 diagnostics sur les communes de Baincthun, Echinghen, Hesdigneul-les-Boulogne, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle-lès-Boulogne, Nesles, Neufchatel-Hardelot, Pernes-les-Boulogne, Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne et Wimille, dont le bilan est le suivant :

Bilan des contrôles	2020
Absence d'installation	3
Installation non conforme – Travaux < 4 ans	1
Installation non-conforme sans danger	44
Aucune non-conformité avec recommandation	2
Aucune non-conformité sans recommandation	5
<b>Taux de conformité</b>	<b>12,7 %</b>

Aucune campagne de contrôles n'a été réalisée en 2020, car cette activité supposant des visites chez les particuliers a été suspendue pendant les périodes de confinement au vu du contexte sanitaire. Les campagnes reprendront au cours de l'année 2021.

### 3. Les caractéristiques financières du service

#### 3.1 Tarification

##### 3.1.1 Tarification de la collecte des eaux usées

Avec la prise de compétence collecte des eaux usées, la communauté d'agglomération du boulonnais a mené une réflexion d'harmonisation du prix de l'assainissement (part collecte) sur 5 ans. Ainsi, un tarif cible pour la part d'un délégataire et pour la part de la collectivité pourra être atteint en 2022.

Les tarifs applicables pour la collecte des eaux usées aux 01/01/2021 sont les suivants :

	Part de la CAB		Part du Délégataire	
	Abonnement	Part Variable	Abonnement	Part Variable
	En €	En €/m3	En €	En €/m3
Baincthun	24,00	0,4313	0,00	0,8946
Boulogne sur mer	24,00	0,4213	0,00	0,9492
La Capelle les Boulogne	24,00	0,4313	0,00	0,8946
Condette	38,40	0,3713	0,00	0,9570
Conteville les Boulogne	24,00	0,4313	0,00	0,8946
Dannes	33,15	0,5453	0,00	1,1562
Equihen-Plage	24,00	0,5893	0,00	1,0602
Hesdigneul les Boulogne	36,00	0,5213	0,00	0,9492
Hesdin l'Abbé	24,00	0,5213	0,00	0,9482
Isques	24,00	0,6105	0,00	0,9627
Le Portel	24,00	0,4213	0,00	1,0061
Nesles	38,40	0,3713	0,00	0,9570
Neufchâtel-Hardelot	38,40	0,3713	0,00	0,9570
Outreau	24,00	0,3628	0,00	0,9200
Pernes les Boulogne	24,00	0,4313	0,00	0,8946
Saint-Etienne au Mont	24,00	0,6105	0,00	0,9627
Saint Léonard	24,00	0,6105	0,00	0,9627
Saint Martin Boulogne	24,00	0,4313	0,00	0,8946
Wimereux	24,00	0,4913	0,00	0,9880
Wimille	24,00	0,4913	0,00	0,9880
ZI Liane	0,00	0,4500	208,60	0,6205
ZI Landacres	0,00	0,0400	0,00	0,0000

### 3.1.2 Tarification du traitement des eaux usées

Les tarifs applicables pour l'épuration des eaux usées aux 01/01/2021 sont les suivants :

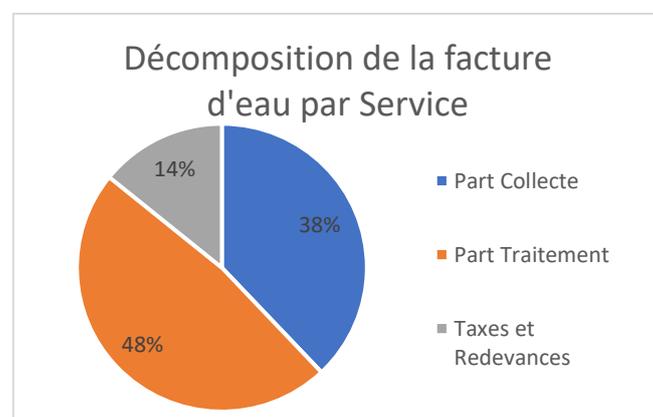
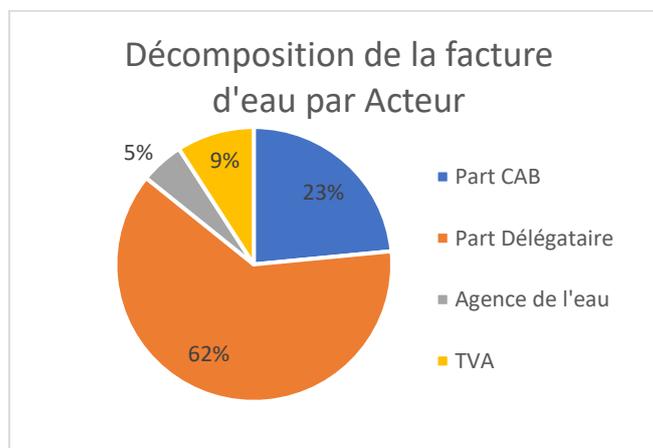
	Part de la CAB		Part du Déléataire	
	Abonnement	Part Variable	Abonnement	Part Variable
	En €	En €/m3	En €	En €/m3
Toutes les communes de la CAB sauf Echinghen et Pittefaux (ANC exclusif)	0,00	0,3500	0,00	1,6318

### 3.1.3 Impact sur la facture 120 m3

Compte-tenu de la disparité des tarifs liés à la collecte, le montant d'une facture pour le service assainissement d'un usager domestique consommant 120 m<sup>3</sup> dans l'année varie de 288,78 € TTC à 533,45 € TTC (soit 2,41€ TTC/m<sup>3</sup> à 4,45 € TTC/m<sup>3</sup>).

Pour information, le prix moyen observé sur le bassin Artois Picardie est de 2,395 €/m<sup>3</sup> (Résultats de l'enquête de 2019).

Un exemple de facture 120 m<sup>3</sup> pour chacune des communes de la CAB est fourni en annexe. Les décompositions par acteur et par service sont présentées ci-après pour la Ville de Boulogne



### 3.1.4 Tarification de l'assainissement non collectif

Pour l'assainissement non collectif, les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont les suivants :

	Prix en Euros HT
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	43,82
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	107,11
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	72,30
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	129,88
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	43,96

### 3.1.5 Recettes d'exploitation

Cette tarification amène les recettes d'exploitation suivantes :

	En 2020	
	CAB	VEOLIA
Facturation du service aux abonnés (Part fixe et proportionnelle)	5 930 884,84 €	12 062 623,00 €
Facturation des frais de contrôle au délégataire	8 893,62 €	0,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €	230 837,00 €
Subventions (Primes épuratoires)	775 914,00 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €

## 3.2 Financement des Investissements

- **Montant financier de la section investissement**

La CAB pour réaliser les travaux cités au chapitre 2.3, a engagé les montants suivants de la section investissement du budget Annexe Assainissement de la CAB :

Montants des travaux engagés en 2020	1 291 600,64 €
Montants des subventions <u>pour ces travaux</u>	715 557,65 €
Montants des contributions du budget général <u>pour ces travaux</u>	0,00 €

- **État de la dette du service (en €)**

L'état de la dette au 31 décembre 2020 du budget Annexe Assainissement de la CAB fait apparaître les valeurs suivantes :

En-cours de la dette (montant restant dû)		15 929 984,66 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	2 905 660,01 €
	intérêts	543 466,42 €

- **Amortissements**

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements du budget Annexe Assainissement de la CAB a été de 2 417 153,13 €.

### **3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

En 2020, le service a reçu 60 demandes d'abandon de créances, pour un montant total de 5 360,00 € abandonné ou versé à un fonds de solidarité.

# ANNEXES –

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Baincthun

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,8946 €	107,35 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4313 €	51,76 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>183,11 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		44,61 €
<b>Total TVA</b>			<b>44,61 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>446,12 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>490,74 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,09 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Boulogne sur Mer

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9492 €	113,90 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4213 €	50,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>188,46 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		45,15 €
<b>Total TVA</b>			<b>45,15 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>451,48 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>496,62 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,14 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Condette

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			38,40 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9570 €	114,84 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3713 €	44,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>197,80 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		46,08 €
<b>Total TVA</b>			<b>46,08 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>460,81 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>506,89 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,22 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Conteville-lès-Boulogne**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,8946 €	107,35 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4313 €	51,76 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>183,11 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		44,61 €
<b>Total TVA</b>			<b>44,61 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>446,12 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>490,74 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,09 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Dannes

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			33,15 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,1562 €	138,74 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,5453 €	65,44 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>237,33 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )			0,00 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )			0,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		26,25 €
<b>Total TVA</b>			<b>26,25 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>262,53 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>288,78 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>2,41 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Equihen-Plage

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,0602 €	127,22 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,5893 €	70,72 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>221,94 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		48,50 €
<b>Total TVA</b>			<b>48,50 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>484,96 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>533,45 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,45 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Hesdigneul lès Boulogne**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			36,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9492 €	113,90 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,5213 €	62,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>212,46 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		47,55 €
<b>Total TVA</b>			<b>47,55 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>475,48 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>523,02 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,36 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Hesdin l'Abbé

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9482 €	113,78 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,5213 €	62,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>200,34 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		46,34 €
<b>Total TVA</b>			<b>46,34 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>463,36 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>509,69 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,25 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Isques

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9627 €	115,52 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,6105 €	73,26 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>212,78 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		47,58 €
<b>Total TVA</b>			<b>47,58 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>475,80 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>523,38 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,36 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de La Capelle-lès-Boulogne**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,8946 €	107,35 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4313 €	51,76 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>183,11 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		44,61 €
<b>Total TVA</b>			<b>44,61 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>446,12 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>490,74 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,09 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Le Portel

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,0061 €	120,73 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4213 €	50,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>195,29 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		45,83 €
<b>Total TVA</b>			<b>45,83 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>458,30 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>504,13 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,20 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Nesles

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			38,40 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9570 €	114,84 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3713 €	44,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>197,80 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		46,08 €
<b>Total TVA</b>			<b>46,08 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>460,81 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>506,89 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,22 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Neufchâtel-Hardelot

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			38,40 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9570 €	114,84 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3713 €	44,56 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>197,80 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		46,08 €
<b>Total TVA</b>			<b>46,08 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>460,81 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>506,89 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,22 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Outreau**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9200 €	110,40 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3628 €	43,54 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>177,94 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		44,10 €
<b>Total TVA</b>			<b>44,10 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>440,95 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>485,05 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,04 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Pernes-lès-Boulogne

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,8946 €	107,35 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4313 €	51,76 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>183,11 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		44,61 €
<b>Total TVA</b>			<b>44,61 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>446,12 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>490,74 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,09 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Saint Etienne au Mont**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9627 €	115,52 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,6105 €	73,26 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>212,78 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		47,58 €
<b>Total TVA</b>			<b>47,58 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>475,80 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>523,38 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,36 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Saint Léonard

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9627 €	115,52 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,6105 €	73,26 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>212,78 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		47,58 €
<b>Total TVA</b>			<b>47,58 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>475,80 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>523,38 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,36 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Saint Martin Boulogne**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,8946 €	107,35 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4313 €	51,76 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>183,11 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		44,61 €
<b>Total TVA</b>			<b>44,61 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>446,12 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>490,74 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,09 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Wimereux

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9880 €	118,56 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4913 €	58,96 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>201,52 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		46,45 €
<b>Total TVA</b>			<b>46,45 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>464,53 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>510,99 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,26 €</b>

• **Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la commune de Wimille**

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			24,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,9880 €	118,56 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4913 €	58,96 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>201,52 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		46,45 €
<b>Total TVA</b>			<b>46,45 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>464,53 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>510,99 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>4,26 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la ZI Landacres

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			0,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,0000 €	0,00 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,0400 €	4,80 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>4,80 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		26,78 €
<b>Total TVA</b>			<b>26,78 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>267,82 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>294,60 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>2,45 €</b>

- Facture 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 des usagers de la ZI Liane

		FACTURE 120m <sup>3</sup>	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
<b>Collecte des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			208,60 €
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	0,6205 €	74,46 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,4500 €	54,00 €
<b>Total Collecte des eaux usées</b>			<b>337,06 €</b>
<b>Traitement des eaux usées</b>			
<i>Abonnement</i>			
Abonnement (part délégataire)			
Abonnement (part collectivité)			
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m <sup>3</sup> )	120	1,6318 €	195,82 €
Consommation (part collectivité) (m <sup>3</sup> )	120	0,3500 €	42,00 €
<b>Total Traitement des eaux usées</b>			<b>237,82 €</b>
<b>Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie</b>			
Modernisation des réseaux de collecte (m <sup>3</sup> )	120	0,2100 €	25,20 €
<b>Total Agence de l'Eau</b>			<b>25,20 €</b>
<b>TVA</b>			
Assainissement (10%)	0,1		60,01 €
<b>Total TVA</b>			<b>60,01 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Assainissement - Total HT</b>			<b>600,08 €</b>
<b>Assainissement - Total TTC</b>			<b>660,08 €</b>
<b>Prix TTC assainissement du m<sup>3</sup></b>			<b>5,50 €</b>

● Synthèse des indicateurs de performance Collecte A METTRE A JOUR

indicateurs descriptifs	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif.		D202.0 - Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	
	113 642		137	
	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>		P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.	
	Baincthun		NC	
	Boulogne sur mer			
	Condette			
	Conteville les Boulogne			
	Dannes			
	Echinghen			
	Equihen-Plage			
	Hesdigneul les Boulogne			
	Hesdin l'Abbé			
	Isques			
	La Capelle les Boulogne			
	Le Portel			
	Nesles			
	Neufchâteau-Hardelot			
	Outreau			
	Pernes les Boulogne			
	Pittefaux			
	Saint-Etienne au Mont			
	Saint Léonard			
	Saint Martin Boulogne			
	Wimereux			
Wimille				
ZI Liane				
ZI Landacres				

indicateurs de performance	<b>P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniales des réseaux de collecte des eaux usées.</b>		<b>P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pas les réseaux de collecte des eaux usées.</b>	
	<b>Barème sur 120</b>		<b>Barème sur 120</b>	
	Boulogne sur mer, Hesdigneul les Boulogne	15	Boulogne sur mer, Hesdigneul les Boulogne	100
	Dannes	44	Dannes	100
	Equihen-Plage	75	Equihen-Plage	100
	Hesdin l'Abbé	75	Hesdin l'Abbé	100
	Le Portel	26	Le Portel	100
	Outreau	71	Outreau	100
	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	81	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	100
	SIA Pont de briques	75	SIA Pont de briques	100
	SIA NHNC	75	SIA NHNC	110
	SIA Wimille Wimereux	72	SIA Wimille Wimereux	100
	ZI Liane	75	ZI Liane	NC*
	ZI Landacres	15	ZI Landacres	NC*
	<b>P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau.</b>		<b>P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.</b>	
	<b>en u/1000 habitants</b>		<b>en u/1000 habitants</b>	
	Boulogne sur mer	10	Boulogne sur mer	0,00
	Dannes	1	Dannes	0,00
	Equihen-Plage	4	Equihen-Plage	0,00
	Hesdigneul les Boulogne	0	Hesdigneul les Boulogne	0,00
	Hesdin l'Abbé	1	Hesdin l'Abbé	0,00
	Le Portel	11	Le Portel	0,00
	Outreau	6	Outreau	0,00
Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	3	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	0,00	
SIA Pont de briques	2	SIA Pont de briques	0,00	
SIA NHNC	5	SIA NHNC	0,00	
SIA Wimille Wimereux	3	SIA Wimille Wimereux	0,00	
ZI Liane	0	ZI Liane	0,00	
ZI Landacres	0	ZI Landacres	0,00	
<b>P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.</b>		* Aucun point n'est soumis à une obligation de mesure		
0,63%				

indicateurs financiers	<b>P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.</b>		<b>P 256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité.</b>	
	Boulogne sur mer /Hesdigneul	4,05%	3,34 années	
	Dannes	1,50%		
	Equihen-Plage	2,37%	<b>P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.</b>	
	Hesdin l'Abbé	0,28%	5 360,00 €	
	Le Portel	3,65%		
	Outreau	2,51%		
	Baincthun, Conteville les Boulogne, La Capelle les Boulogne, Pernes les Boulogne, Saint Martin Boulogne	1,71%		
	SIA Pont de briques	1,53%		
	SIA NHNC	1,33%		
	SIA Wimille Wimereux	1,21%		
	ZI Liane	0,18%		
	ZI Landacres	-		

● Synthèse des indicateurs de performance Traitement

Indicateur descriptif	D203.0 - Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration (t MS)				
	4 667				
	Valeur 2018 : 4 568				
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.				
		Valeur 2019			Valeur 2020
	Seliane	95%			100%
	Equihen Plage	100%			96%
	Isques	100%			100%
	Landacres	85%			70%
	Le Portel	94%			98%
	Nesles	100%			94%
	Wimereux	77%			86%
		95		100	
	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conforme à la réglementation.				
	100%				
	Valeur 2019 : 100%				
		95		100	
	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 Juin 1994 modifié par le décret du 2 Mai 2006.				
	A la charge de la police de l'eau				
		95		100	
	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 Juin 1994 modifié par le décret du 2 Mai 2006.				
	A la charge de la police de l'eau				
		95		100	

● Synthèse des indicateurs de performance Assainissement Non Collectif

indicateurs	D301.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif		D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	
	5 441		100	
	Valeur 2019 : 5 444		Valeur 2019 : 70	
	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif			
	NC*			
* indicateur non calculé car la mise en œuvre de l'assainissement non collectif est inférieure à 100				

● Note d'information de l'Agence de l'eau Artois Picardie



# NOTE D'INFORMATION

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1887 du 8 août 2016 - art.27, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



### LES REDEVANCES ET LES ACTIONS EN 2020



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de 4,58 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense d'environ 550 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m<sup>3</sup> en moyenne sur le bassin.
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.serviceauleclient.fr](http://www.serviceauleclient.fr)



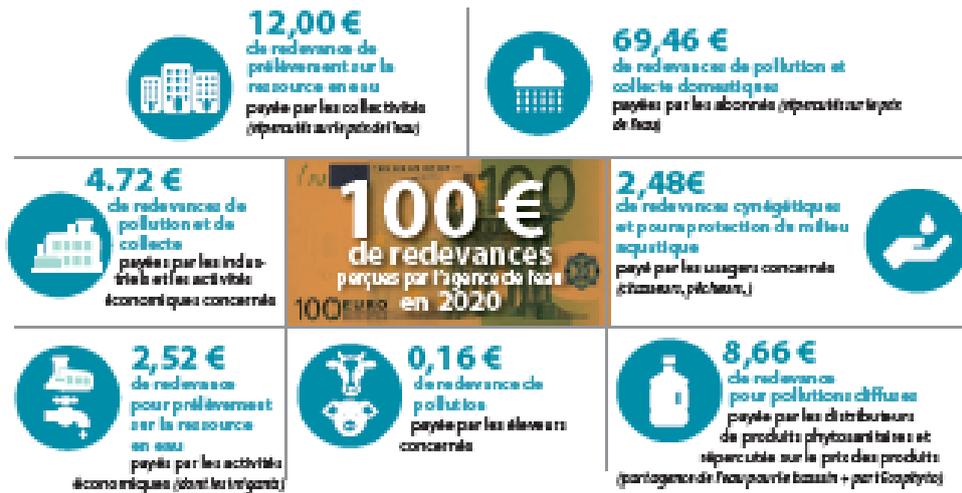
Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Artois-Picardie : [agence.eau-artois-picardie.fr](https://agence.eau-artois-picardie.fr)

## QUELLE ORIGINE DES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) encaissées par l'agence de l'eau s'est élevé à 147,43 millions d'euros dont 120,1 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances perçues en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Artois-Picardie février 2021



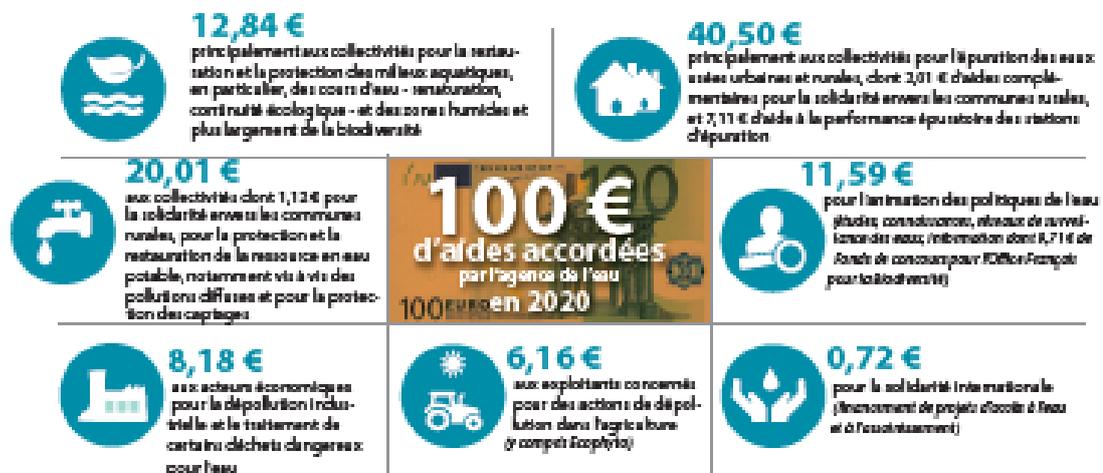
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### Interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source : agence de l'eau Artois-Picardie



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour minimiser les pollutions des réseaux d'assainissement en particulier en temps de pluie, stabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières, éviter l'érosion, maintenir les milieux naturels et agricoles comme les zones humides qui favorisent l'épuration et la gestion des eaux...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2020

L'année 2020 s'inscrit dans la poursuite du 11<sup>ème</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Artois-Picardie, et marque les mesures de solidarité décidées dès le mois de mai pour lutter contre la crise sanitaire (COVID-19). Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et de la biodiversité.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## LE RÔLE DES AGENCES DE L'EAU

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 540 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau

- en privilégiant l'action préventive,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km<sup>2</sup> et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,7 millions d'habitants, 2 466 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui de l'Escaut et celui de la Meuse



**Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie**  
 200 rue Marcelina DESBORDES –  
 Centre Tertiaire de l' Arsenal –  
 BP 80 818 Douai CEDEX  
 Tél : 03 27 99 90 00  
 Fax : 03 27 99 90 15

**Mission Littoral**  
 56 rue Ferdinand BUISSON  
 BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

**Mission Mer du Nord**  
 200 rue Marcelina DESBORDES  
 Centre tertiaire de l' Arsenal  
 BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

**Mission Picardie**  
 64 bis rue du Vivier – BP 41 725  
 80 017 Amiens CEDEX 01

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

